



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2024/07

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

7 FEVRIER 2024

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	18
Exprimés :	18
OUI :	18
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 février, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 2 février deux mil vingt-quatre.

Présents : Tricard Béatrice, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Crespy Benjamin, Détienne Aurélien, Gaspard Céline (arrive à 19h26), Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Bila Laurent donne procuration à Pinardon-Thévet Lucette, Calomine Benoit donne procuration à Tricard Béatrice, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Détienne Aurélien

Objet : Organisation du temps scolaire : Changement horaires scolaires à compter de septembre 2024

Catherine Casimir informe que l'organisation et les horaires actuellement mis en place dans les écoles de la commune ont été arrêtés à la rentrée 2021. Cette organisation arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

L'organisation scolaire actuelle pour nos deux écoles est fixée à 4,5 jours sur 9 demi-journées.

En conséquence, il convient de s'interroger sur le renouvellement ou sur la modification des horaires scolaires à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Après concertation avec les différents partenaires de l'école, il est proposé d'organiser le temps scolaire, dans le cadre dérogatoire, à savoir 9 demi-journées dont 5 matinées, avec intégration au PEDT du SIEPEA à compter de septembre 2024. La demi-journée (TAP) sera variable d'une année scolaire à l'autre.

- Ecole maternelle :
 - Matin :
 - lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 12h
 - mercredi : 8h45 – 11h45
 - Après-midi : 13h30 – 16h10 sur trois après midi, la 4^{ème} étant dédiée aux TAP
- Ecole élémentaire « Irène Joliot-Curie »
 - Matin :
 - Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h - 12h15
 - Mercredi : 9h – 12h
 - Après-midi : 13h45 – 16h30 sur trois après midi, la 4^{ème} étant dédiée aux TAP

Le conseil municipal adopte à l'unanimité les nouveaux horaires à compter de la rentrée scolaire 2024/2025

REÇU A LA PREFECTURE

à l'unanimité le 15 FEV. 2024

le 15 FEV. 2024

DL - BCL - 1

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 7 février 2024



Madame la Maire, Béatrice Tricard